





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-150**

Séance publique du

13 avril 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1131855-DE-1-1
Date de signature : 17/04/2018
Date de réception : mardi 17 avril 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Secrétariat Général

Nomenclature : 5.2
Fonctionnement des assemblées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2018

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES À L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2014-3 du 28 avril 2014 modifiée par la délibération n° DL.2015-571 du Conseil Municipal du 15 décembre 2015.

En matière d'autorisation d'ester en justice :

D.2018-139 -VILLE C/ PELLET- ASSIGNATION AUX FINS D'EXPERTISE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - DESORDRES PORTAIL SIS 51 AVENUE HENRI PONTIER - TGI 18/054

D.2018-144 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCI MAS DARI CONCERNANT LA DELIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'URBANISME NEGATIF N°1300117J1177 - REP - TA 18/062

D.2018-145 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCI MAS DARI CONCERNANT LA DELIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'URBANISME NEGATIF N°1300117J1176 - REP - TA 18/061

D.2018-164 -DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AU PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE CONCERNANT L'ANNULATION DE L'ARRÊTÉ DÉCLARANT D'UTILITÉ PUBLIQUE LA 2ème PHASE DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE AIX-MARSEILLE DU 17 NOVEMBRE 2017 - REP - TA 18/070

D.2018-165 -DEFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME MALIKA PUJOL VEUVE MESSAOUDI DEVANT LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES - NULLITE DU LICENCIEMENT - APPEL - CA 18/069

En matière d'emprunt :

D.2018-162 -OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 8 000 000 D'EUROS AUPRES DE ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (FILIALE DU CREDIT MUTUEL ARKEA)

D.2018-163 -OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 10 000 000 D'EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE

En matière de régie :

D.2018-166 -REGIE DE RECETTES ETAT CIVIL- MODIFICATION DENOMINATION ET LIEU DE LA REGIE

D.2018-167 -REGIE DE RECETTE MUSEE GRANET- EXTENSION DE L'OBJET

En matière d'adhésion :

D.2018-122 -RENOUVELLEMENT D'ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION RESEAU CAREL

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

D.2018-123 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-124 -CONVERSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-125 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-126 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-127 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-128 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-129 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-130 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-131 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-132 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES

D.2018-133 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-134 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES

D.2018-135 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-136 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-137 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-138 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-140 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-141 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-142 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-143 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-146 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-147 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-148 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-149 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-150 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-151 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-152 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES

D.2018-153 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-154 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-155 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-156 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-157 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2018-158 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-159 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE PUYRICARD

D.2018-160 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2018-161 -CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2018-150 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/04/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»